

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU MARDI 11 AVRIL 2017  
A 20 HEURES 00**

**Présents :** Patrick RODHAIN, Sébastien GARNIER, Claude LEFEVRE, Marc CARRÉ, Isabelle CHARRON, Roger PIQUET, Philippe LAUNAY, Marie-Christine SALIN, Thierry LAURENS, Anick DELÉTANG, Anne REVEL-BERTRAND, Michel SURCIN, Jean-Marie CHANDEBOIS, Eliane JOUBERT, Géraldine AUTRIQUE, Nicolas GOURMELON, Sonia BONÉ, Martial TIREAU, Anne BRINDEAU, Elise ALGRAIN, Pierre-Yves FOSSEY, Lydie LE RALLE, Emmanuel GAUTIER, Christine CHAMPAGNAT, Irène CROCHARD, Mathieu LECOURBE, Sylvain LAINÉ, David LECUYER, Chantal FARDOIT, Cécile BONNARD, Carole LABICHE-LAVERNE, Laurence LEFÉBURE, Edith GOMES, Muriel BANSARD.

**Excusés :** Sébastien GARNIER ayant donné procuration à Philippe LAUNAY  
Irène CROCHARD ayant donné procuration à Marie-Christine SALIN  
Eliane JOUBERT ayant donné procuration à Jean-Marie CHANDEBOIS  
Sonia BONÉ ayant donné procuration à Isabelle CHARRON  
Géraldine AUTRIQUE ayant donné procuration à Laurence LEFÉBURE  
Anne BRINDEAU ayant donné procuration à Anne REVEL  
Emmanuel GAUTIER  
Chantal FARDOIT  
David LECUYER

**Absents :** Carole LABICHE-LAVERNE, Christine CHAMPAGNAT

**Secrétaire de séance :** Cécile BONNARD

Aucune observation n'ayant été formulée quant au compte-rendu du Conseil municipal du mardi 28 mars 2017, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire indique que 3 points sont reportés à une prochaine séance :

- Réfection des trottoirs : choix de l'entreprise
- Clôture du stade : choix de l'entreprise
- Réfection des chemins : choix de l'entreprise

Et d'ajouter les 4 points suivants :

- Tarifs du camping
- Vidéoprojecteur : choix du fournisseur
- Adhésion à GUSO
- Taxe sur les Ordures Ménagères

**1/ Taux des taxes 2017**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que suite à la création de la nouvelle Communauté de communes du Cœur du Perche, les taux des 4 taxes vont augmenter de la manière suivante :

- Taxe d'habitation : 12,70 (+ 1,27)
- Taxe sur le foncier bâti : 11,55 (+ 1,13)
- Taxe sur le foncier non bâti : 24,47 (+ 2,61)
- Cotisation foncière des Entreprises : 9,89 (+ 2,20)

Aussi, il propose à l'assemblée de ne pas faire subir cette augmentation aux contribuables de Rémalard en Perche, en diminuant d'autant les taux de la commune et d'approuver les taux suivants :

Taxes	Taux 2016	Baisse	Taux 2017
Taxe d'habitation	10,09	1,27	8,82
Taxe foncière sur le bâti	7,53	1,13	6,40
Taxe foncière sur le non bâti	16,12	2,61	13,51
Cotisations Foncières des Entreprises	9,49	2,20	7,29

Lydie LE RALLE demande si les recettes attendues correspondent à celles inscrites au budget. Noémie HUREAU l'informe qu'il a été inscrit des recettes fiscales à hauteur de 433 000 €, les taux proposés rapporteraient des recettes à hauteur de 416 500 €, néanmoins il faut noter que les montants des dotations seront supérieurs à ceux prévus au BP.

**Adopté à l'unanimité**

**2/ Subventions aux associations**

Thierry LAURENS indique aux membres du Conseil municipal que la commission « vie associative » s'est réunie le 10 avril pour fixer les subventions versées aux associations.

Monsieur le Maire propose de procéder à un vote global des subventions, n'empêchant en rien de discuter des montants proposés pour chaque association. Muriel BANSARD souhaite

que le vote soit effectué par association. En réponse Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil municipal de se prononcer sur le vote en globalité.

### **Adopté (1 contre : Muriel BANSARD)**

Ainsi, il est proposé la répartition suivante :

Club de pétanque :	80 €
Chorale Echolline :	80 €
Tennis Club :	1 300 €
Viens Danser :	300 €
APR :	700 €
Harmonie de Condé :	700 €
Ombres et lumières :	100 €
Association Rémalardaise Culturelle de l'Huisne :	1 340 €
Club de l'Amitié :	1 250 €
Judo :	1 100 € + 200 exc.
Comité de la Reine :	300 €
Marché Ambulant du Perche :	600 €
Compagnie Anne REVEL BERTRAND (Ciné Club) :	3 500 €
Fondation du Patrimoine :	50 €
Donneurs de sang :	300 €
Lutille :	250 €
Secours Catholique :	200 €
Comité des fêtes de Dorceau :	300 €
Comité des fêtes de Bellou-sur-Huisne :	300 €
Comité des fêtes de Rémalard :	2 500 €
SEL du Perche :	100 €
Alcool assistance :	50 €
Anciens combattants :	100 €

Lydie LE RALLE demande si l'association Vive la Gare aura une subvention. Thierry LAURENS rappelle que la commune participera aux changements des menuiseries.

Claude Lefèvre fait remarquer que les travaux de rénovation et de mise hors d'eau de la gare relèvent de l'entretien naturel d'un bâtiment public et que l'association « Vive la Gare » a en charge la recherche de subventions pour participer à l'effort financier de la commune ainsi que l'élaboration d'un projet d'activités pérennes et d'animations.

Muriel BANSARD indique que la commission a souhaité que les subventions pour le collège soient versées par le budget annexe du CCAS.

Monsieur le Maire indique qu'il souhaiterait que pour 2018 les dossiers soient adressés aux associations dès novembre pour être votés et les subventions versées dès le début de l'année.

Thierry LAURENS précise que compte tenu de la nouvelle Communauté de communes, la subvention pour le Football Club Rémalard Moutiers sera versée ultérieurement.

### **Adopté à l'unanimité (Ne prennent pas part au vote : A. Delétang, A. Revel, M. Bansard, T. Laurens et S. Lainé)**

#### **3/ Plan communal de sauvegarde**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que suite à la création de la commune nouvelle, Madame DROCOURT, garde champêtre, a mis à jour le plan communal de sauvegarde (PCS). Il rappelle ce qu'est un PCS, instrument de planification et d'organisation communale qui a pour objet d'anticiper les situations dangereuses afin d'assurer la protection et la mise en sécurité de la population. Il permet de préparer les acteurs impliqués dans la crise pour diminuer au maximum les incertitudes et actions improvisées.

Il se décline en cinq phases :

- L'évaluation et le diagnostic des risques.
- L'organisation pour gestion globale de la crise.
- La formation du personnel et des acteurs locaux impliqués dans la crise.
- L'information de la population.
- Les exercices de simulation.

Le Maire distribue les fiches d'actions aux conseillers désignés.

Muriel BANSARD est surprise d'avoir été désignée sans en avoir été informée au préalable. Monsieur RODHAIN regrette qu'il n'y ait pas eu de réunion sur ce point et souhaite que le document soit adressé à l'ensemble du conseil avec chaque fiche action.

#### **4/ Remboursement des frais d'électricité par la Communauté de communes et la Maison Pour Tous**

Monsieur le Maire indique que la commune sollicite le remboursement des frais d'électricité à la Maison Pour Tous et à la Communauté de communes.

Aussi, il est décidé de solliciter le remboursement des frais d'électricité à :

- la Maison Pour Tous pour le local « billard » de Dorceau,
- la Communauté de communes du Cœur du Perche pour les locaux qui étaient loués à Dorceau.

### **Adopté à l'unanimité**

## 5/ Enfouissement des réseaux téléphoniques de L'Aunay sur Eau

Marc CARRÉ informe les membres du conseil que le syndicat départemental d'électricité « Territoire Energie » va procéder à l'enfouissement des réseaux électriques à L'Aunay sur Eau courant 2017.

Il présente l'avant-projet sommaire établi par le TE61 pour le génie civil téléphonique, le coût pour la collectivité s'élèverait à 14 986,51 € TTC.

Aussi, il est proposé aux membres du Conseil municipal :

- d'enfouir les réseaux de télécommunications à L'Aunay sur Eau
- d'accepter l'avant projet sommaire du Te61 relatif à ces travaux
- de solliciter un nouveau devis par la société Orange
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention individuelle de délégation de maîtrise d'ouvrage pour le génie civil des travaux d'éclairage public et de télécommunication à L'Aunay sur Eau avec le Te 61

**Adopté à l'unanimité**

## 6/ Réfection des trottoirs : choix de l'entreprise

Ce point est reporté à un prochain conseil.

## 7/ Clôture du stade : choix de l'entreprise

Ce point est reporté à un prochain conseil.

## 8/ Achat de matériel pour les services techniques

- *Tracteur tondeuse, tondeuse autoportée et aspirateur de feuilles*

Philippe LAUNAY informe les membres du conseil municipal que du matériel doit être acheté pour les services techniques. Il s'agit :

- d'un tracteur tondeuse (pour Dorceau),
- d'une tondeuse autoportée (pour Bellou),
- d'un aspirateur de feuilles

Il présente les différents devis :

	<b>Motoculture loisirs</b>	<b>Perche Loisel</b>
Tracteur tondeuse	11 490,00 €	3 759,00 €
Tondeuse autoportée		8 800,00 €
Aspirateur de feuilles	9 307,20 €	7 500,00 €
<b>Total TTC</b>	<b>20 797,20 €</b>	<b>20 059,00 €</b>

Claude LEFEVRE indique que compte tenu de l'écart de tarif la commune pourrait faire un effort pour encourager le commerce rémaldais.

Aussi, il est proposé à l'assemblée :

- de retenir l'offre de Motoculture loisirs pour un montant de 20 797,20 € TTC.
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints à signer le devis relatif à ces achats.
- d'imputer ces dépenses aux comptes 2188 et 21571 du budget général de l'exercice en cours.

**Adopté (1 abstention : Muriel BANSARD)**

- *Broyeur d'accotement*

Philippe LAUNAY indique que le broyeur de Dorceau doit être changé.

Il présente le devis de la société SOCAGRI pour un montant de 8 500 € HT, auquel il faut déduire la reprise de l'ancien broyeur pour 2 200 €, soit un coût total de 6 300 € HT, soit 7 560 € TTC

Il est décidé à l'unanimité :

- D'accepter l'offre de la société SOCAGRI pour l'achat d'un broyeur et la reprise de l'ancien.
- D'autoriser Monsieur le maire ou l'un de ses adjoints à signer le devis relatif à cet achat pour un montant de 6 300 € HT, soit 7 560 € TTC.

## 9/ Réfection des chemins : choix de l'entreprise

Ce point est reporté à un prochain conseil.

## 10/ Espace de loisirs : choix du nom

Monsieur le Maire indique que les travaux de création de l'espace de loisirs ont commencé. Il informe l'assemblée que l'inauguration aura lieu le 3 juin prochain, à 17 heures 30. D'autre part, il remercie Philippe LAUNAY pour avoir passé la herse afin d'aplanir le terrain.

Il propose d'intituler ce site « Espace de loisirs Roland Verrier », maire de 1946 à 1971 et chef d'entreprise, en mémoire d'un « maire bâtisseur ».

**Adopté. (1 abstention : Muriel Bansard)**

### 11/ Tarifs du camping

Monsieur le Maire rappelle que le camping est ouvert chaque année du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre.

Il est proposé de ne pas modifier les tarifs qui avaient été votés en 2016 détaillés ainsi :

Catégorie		Tarif journalier
Campeur adulte		2,50 €
Campeur enfant (- 12 ans)		1,25 €
Voiture		1,00 €
Emplacement		2,00 €
Caravane ou camping-car 797,20 € TTC		4,50 €
Branchement électrique 5A		2,00 €
Garage mort en saison (juillet et août)		3,00 €
Garage mort hors saison (avril, mai, juin et septembre)		2,00 €
Toile de tente (forfait structure)		40,00 €
Campeur (adulte ou enfant)		2,50 €
Option literie	Drap lit 140 cm (2 personnes)	5,00 €
Forfait draps	Drap lit 80 cm (1 personne)	3,00 €
Caution pour toile de tente		200,00 €
<b>Taxe de séjour</b>		0,20 €

**Adopté à l'unanimité**

### 12/ Vidéoprojecteur : choix du fournisseur

Anne REVEL indique qu'elle a demandé plusieurs devis pour l'achat d'un vidéoprojecteur afin de proposer diverses manifestations.

Pour ce faire, elle a réalisé elle-même une étude afin de déterminer le matériel le mieux adapté compte tenu de la taille de la salle, de la distance de projection. Pour ce faire, elle a privilégié la qualité de l'objectif et l'achat d'un disque dur permettant la suppression du câblage.

Compte tenu de la qualité et des prix proposés par chacun d'entre eux, elle indique qu'elle se fournira chez deux fournisseurs. Le coût total s'élève à 17 780 € TTC et respecte l'enveloppe de 18 000 € prévue au compte 2188 « opération 9 » du BP 207.

**Adopté à l'unanimité**

### 13/ Adhésion à GUSO

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que Sébastien LARHER, adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe, régisseur de la salle de spectacle, a demandé sa mutation à compter du 1<sup>er</sup> juin prochain.

Aussi, il est proposé d'adhérer à l'association GUSO (Guichet Unique du Spectacle Occasionnel), dispositif de simplification administrative qui permet d'effectuer les déclarations et le paiement des cotisations sociales.

Ainsi, la commune pourrait engager des intermittents selon les besoins de la régie. Monsieur le Maire demande que soit estimé le temps passé par le régisseur chaque année.

**Adopté à l'unanimité**

### 14/ Taxe sur les ordures ménagères

Monsieur le Maire indique que lors du conseil communautaire du 10 avril, il a été procédé au vote du taux de la taxe des ordures ménagères. Il précise que ce taux devrait baisser suite à la mise en place d'un zonage.

Néanmoins, il souhaiterait que ce taux baisse davantage. Pour ce faire, il propose aux membres du Conseil municipal d'autoriser la Communauté de communes du Cœur du Perche à solliciter au SMIRTOM un seul ramassage des déchets ménagers au lieu de deux.

**Adopté (1 contre : Muriel BANSARD)**

### 15/ Communications et questions diverses

- Planning élections
- Monsieur le Maire félicite Nicolas GOURMELON qui a couru le marathon de Paris en 3h20

\*  
\*\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21 heures 42.